



Traitement exceptionnel de la PSU FJT dans le contexte de crise sanitaire Covid 19

La crise sanitaire que nous traversons impacte fortement le fonctionnement des FJT, même si les structures n'ont pas fermé et poursuivent leur fonction de « bailleurs » auprès des jeunes.

La période de confinement vous a obligé à stopper les temps collectifs et l'animation sociale mises en œuvre au quotidien.

Pour la Caf de l'Isère et la Cnaf, le maintien du lien aux jeunes est primordial dans cette période. Vos interventions et accompagnements sont des leviers pour répondre aux interrogations, pour rassurer, pour protéger...

Les FJT n'ont pas fermé, néanmoins ils peuvent être fragilisés du fait des vacances de logements, des risques d'impayés de loyer, de l'absence de personnel, etc.

Aussi, la Cnaf et la Caf de l'Isère ont décidé une non prise en compte de la période de crise dans la déclaration des données et dans le traitement de la prestation de service.

Cette période ne modifie donc pas le fonctionnement existant et la PS sera maintenue.

Nous vous invitons à renvoyer (si ce n'est déjà fait) au plus vite tous les documents qui permettent de procéder au paiement 2019 et acomptes 2020.